



TIRAGE AU SORT – PÊCHE À LA JOURNÉE

Lac au Sorcier, réserve faunique Mastigouche



Étant donné la très grande popularité du lac au Sorcier et le succès remporté par le tirage au sort en 2011, la Sépaq a décidé de conserver la formule du tirage au sort pour la saison 2012 aux mêmes conditions que l'an dernier.

Modalités de tirage

- La période d'inscription se déroulera du 1^{er} au 31 mars 2012.
- Pour s'inscrire, il faut être résident du Québec et âgé d'au moins 12 ans au 31 mars 2012.
- L'inscription est gratuite.
- Une seule participation par personne est acceptée pour ce tirage.
- L'inscription s'effectuera sur le site Web au www.sepaq.com/tirages ou par téléphone au 1 800 665-6527. Pour l'inscription Web, il suffit de cocher le code d'inscription sur le formulaire électronique et de cliquer sur *Soumettre* pour compléter l'inscription. À la fin de l'inscription, un avis de confirmation indiquant le numéro du formulaire d'inscription sera émis. Il est conseillé de conserver ce numéro de formulaire.
- Toutes les cases du formulaire doivent être dûment remplies, sans quoi il pourrait être rejeté sans préavis avant le tirage.

Les chanceux....

Le choix des gagnants sera déterminé par tirage au sort au début du mois avril. Un avis sera envoyé par courrier électronique à tous les participants dans les 48 heures suivant le tirage. Par cet avis, les gagnants seront informés du rang obtenu. Il sera possible de suivre l'évolution des appels aux gagnants sur notre site Web.

Choix de la date

À compter du 16 avril 2012, les gagnants seront contactés selon l'ordre séquentiel déterminé lors du tirage. C'est le personnel du Service des ventes et réservations qui effectuera les appels. Il ne sera possible de réserver qu'une seule journée de pêche quotidienne par appel. Les désistements seront comblés à partir de la liste d'attente. Des autorisations parentales pourront être exigées pour les gagnants âgés de moins de 18 ans.

Modalités de réservation

- Le montant de la réservation s'établit comme suit : 34,14\$/personne pour les droits de pêche, plus 39\$ pour la chaloupe. Les taxes sont en sus. La facture doit être acquittée au moment de la réservation.
- Le gagnant (chef de groupe) ne pourra réserver qu'une seule embarcation.
- La personne gagnante devra être présente lors de la journée de pêche. Celle-ci ne peut gagner qu'une seule fois dans la même saison mais pourrait être pêcheur accompagnateur plus d'une fois.
- Aucun transfert de réservation ne sera accepté.

Notes importantes :

- Aucune substitution du chef de groupe ne sera acceptée pour quelque raison que ce soit.
- **Aucun remboursement en cas d'annulation.**
- La Sépaq rappelle que le fait de rédiger ou de signer, avec l'intention de frauder et sans autorisation légitime, un formulaire d'inscription à un tirage au sort au nom ou pour le compte d'une autre personne peut constituer un acte criminel.
- En vous inscrivant à ce tirage, vous acceptez que la Sépaq puisse annuler sans préavis toute réservation obtenue frauduleusement et suspendre votre droit de participer au tirage au sort pour une période de 2 ans, advenant que la journée de pêche ait été obtenue notamment par une supposition de personne dans le cadre du processus de tirage au sort.
- La Sépaq se réserve le droit de restreindre ou d'annuler l'attribution de certains jours de pêche si les circonstances l'exigent. Certaines limitations peuvent être appliquées lors de la réservation. Pendant la saison d'exploitation, les réserves fauniques peuvent être affectées par des facteurs climatiques ou des perturbations qui limitent l'accès aux services normalement offerts. Si la date choisie à la suite de ce tirage coïncide avec les éléments indiqués ci-dessus, la Sépaq s'engage à procéder au remboursement du coût de votre réservation si l'activité retenue n'est pas disponible. Toutefois, votre droit de gagnant au présent tirage ne peut être reporté à une année ultérieure pour ces raisons.
- Pour de l'information concernant la réglementation de la pêche, veuillez consulter le document *La pêche sportive au Québec* émis par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

**Pour tout autre renseignement, veuillez communiquer avec le Service des ventes et réservations :
1 800 665-6527 (sans frais) ou tirageausort@sepaq.com**